ŒUVRES
DU SEIGNEUR
DE
BRANTOME,
TOME SIXIEME.

Ce Volume contient les VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS.

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE

BRANTOME,

NOUVELLE ÉDITION,

Plus correcte que les précédentes.

TOME SIXIEME.

31-2972

A PARIS,

Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.

M. DCC. LXXXVII.

VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
ET
GRANDS CAPITAINES
FRANÇOIS.

DISCOURS SOIXANTE-TROISIESME.

RENÉ,
BASTARD DE SAVOYE,
Grand-Maistre de France; et ses deux FILS.

ARTICLE PREMIER.

LE GRAND-MAISTRE.

CE fut un très-sage chevalier, qui a servy très-bien le Roy François tousjours où il s'est trouvé, comme à la bataille des Suisses, à la Bicoque, où il ne tint pas à luy que les Suisses ne pressassent tant Monsieur de Lautrec pour venir aux mains, en les priant et usant envers eux de toutes les plus douces paroles et honnestes pour faire temporiser, et que le Roy les récompenseroit eux

et leurs enfants, et qu'ils auroient tous occasion de se contenter à jamais de luy; mais ils ne le voulurent jamais, et fallut donner la battaille, qu'ils perdirent : et fallut après s'en retourner en France, avec un nez de honte ; car par ce moyen, tout l'estat de Milan se perdit, jusques à ce que le Roy retourna, qui le reprit, et ne le garda gueres, à cause de la battaille de Pavie perdue, où tant de gens de bien moururent, et mesme ce Monsieur le Grand-Maistre : lequel, ayant payé sa rançon, et s'en voulant retourner en France, la fievre le prit d'une blessure qu'il avoit reçeue à la battaille, et en mourut, dont ce fut grand dommage, et fut fort regretté de Madame la Régente sa sœur, qui l'aymoit et l'avançoit tout ce qu'elle pouvoit, et luy faisoit tenir grand rang en France.

On le tenoit pour un fort sage Capitaine et advisé. J'ay ouy dire à aucuns vieux gendarmes, que la compagnie de cent hommes d'armes qu'il avoit, estoit la plus belle que l'on vit jamais, depuis que l'institution en fut faite ; et le tenoit-on ainsi alors. Car comme un chacun court à la grandeur et faveur, tous les jeunes gens des plus grandes maisons s'y enrolloient, et les plus vieux et expérimentés gendarmes : si bien qu'il y avoit une presse extrême à qui en seroit; et bien-heureux estoit le jeune gentil-homme, qui pouvoit avoir la place d'archer. Aujourd'huy, cela n'est plus : on ne se contente pas de si peu ; car du premier coup que le jeune commence à porter armes, il faut qu'il commande, ou en cavalerie-légere, ou en gendarmerie, ou en infanterie, sans jamais avoir appris d'obéyr. Aussi voit-on en plusieurs de lourdes fautes, et en d'autres non; car bien souvent ces jeunes tout nouveaux font aussi-bien que des vieux,

voire mieux. J'en alléguerois force exemples.

Or, ce Monsieur le Grand-Maistre laissa deux fils : l'aisné, Monsieur le comte de Tande ; et l'autre, Monsieur le marquis de Villars.

ARTICLE II.

LE COMTE DE TANDE, *et* LE COMTE DE SOMMERIVE, *son* *FILS.*

MONSIEUR LE COMTE DE TANDE fut un brave et vaillant seigneur et capitaine. Il a eu en son temps plusieurs belles chages. Il fut colonel des Suisses au Royaume de Naples, comme il fut ailleurs (comme j'en parle au chapitre des Colonels) sous Monsieur de Lautrec, là-où il fit tousjours très-bien, et conserva tousjours très-bien ses gens à l'obéyssance, et à leur devoir envers le Roy. Il a esté long-temps gouverneur de Provence, avec beaucoup de réputation, pour en estre les gens bizarres, fantasques, et mal-aysés à ferrer, mais pourtant très-braves et vaillants ; et les a si-bien gouvernez, que sous luy on n'a point veu de remuements et eslevations que l'on a veu depuis sous les autres gouverneurs. Il est vray qu'aux premieres guerres, ils le soupçonnerent un peu de la religion, à cause de sa femme la comtesse de Tande qui en estoit aussi. Ils disoient alors en leur langue, que trois choses gastoient la Provence, le vent, la Comtesse, et la Durance : car les vents, quand ils s'y mettent, sont terriblement grands, et font beaucoup de maux aux pays; comme la riviere de

la Durance, quand elle est grosse et débordée, elle se fait si furieuse et impétueuse, qu'elle fait de grands maux.

Les Provençaux donc se déffiants de Monsieur le Comte, à cause de cette religion, car ils sont très-bons catholiques, se dégousterent un peu dudit Comte, et en son lieu s'asseurerent de Monsieur le comte de Sommerive, son fils, lequel ils prirent en main, et l'aymerent bien fort, parce qu'ils le voyoient ennemy passionné des Huguenots, et qu'il leur fit fort bien la guerre et cruelle, et en tuerent beaucoup sous luy.

Aussi quand le Roy Charles y fut, en toutes ses chevauchées et entrées qu'il faisoit aux villes, vous n'eussiés ouy autre voix du peuple, si-non : *Vive le Roy, la Messe, et Monsieur le comte de Sommerive, qui nous la maintient.*

Si faut-il loüer extrêmement ce Seigneur; qu'encore qu'il fust esté grand persécuteur des Huguenots, si est-ce qu'après le massacre de la St. Barthelemy, et qu'il luy fust mandé comme aux autres de mener les mains basses envers les Huguenots, et en faire de mesme en son gouvernement comme à Paris, il n'en voulut jamais rien faire, disant que l'acte en seroit trop vilain, et que le Roy l'avoit pu bien faire, et s'en laver quand il luy plairoit, estant Roy; mais pour luy, à jamais il en sentiroit son ame chargée et son honneur souillé; dont le Roy luy en voulut grand mal, et en fut très-mal content. On dit qu'il mourut de despit de ce mescontentement conçeu du Roy sans raison : d'autres que ses jours furent advancés. Ce fut un très-grand dommage; car c'estoit un brave et vaillant Seigneur, et un très-homme de bien et d'honneur. Il avoit son demy-

frere du second lict, qui estoit un brave et vaillant gentil-homme. Il estoit Huguenot, et se faisoient fort la guerre les deux freres l'un contre l'autre, mais pourtant quelquesfois courtoisies.

Il fut tué quelque temps après, durant la paix, en entrant dans une ville de Provence, sous titre de paix, et un maraut l'assassina, que j'ay veu cent fois porter tous les ans des limons à la Reyne-mere. J'ay oublié son nom, ensemble de la ville où cela fut.

Les Huguenots de la Provence avoient grande créance en luy : et s'il ne fust mort, il eust fort remué ; car il estoit brave et vaillant, et y estoit très-grand Seigneur.

ARTICLE III.

LE MARQUIS DE VILLARS.

L'AUTRE frere de Monsieur le comte de Tande, fut Monsieur le marquis DE VILLARS, qui a esté un bon et sage seigneur et capitaine, et qui tousjours a bien fait où il s'est trouvé : il fut pris dans le chasteau de Hesdin, où il s'estoit allé jetter pour son plaisir, là-où il fit bien. Il fut pris aussi à la battaille de S. Quentin, et blessé. Il eut le gouvernement de Guyenne, et s'en acquitta très-bien.

Il y érigea, et mesme à Bourdeaux, quelque certaine confrairie contre les Huguenots, laquelle la Reyne, venant en Guyenne mener sa fille au Roy de Navarre, rabroüa fort, et la renversa du tout. J'en parle en sa vie. Mais Monsieur le marquis de Villars estoit mort, et Monsieur le mareschal de Biron y commandoit. Toutesfois, depuis

l'érection qu'en fit mondit sieur le Marquis, avoit duré jusques alors : et me souvient que la Reyne dit à celuy qui luy porta la parole de sa part, de la confrairie (1) : *Non non. Le Roy et Moy voulons qu'elle soit abbattue, et qu'on n'en parle plus. Si Monsieur le marquis de Villars, qui en a esté le premier instituteur de par vous autres, estoit vivant à cette heure, il la vous feroit tout aussi-tost abbattre, comme vous l'avez dressée; tant il estoit bon serviteur du Roy, et obéyssant à ses volontez.* Ce fut alors que ces confrairies voyant la Reyne en parler si bravement, (comme je vis et estois lors fort près d'elle) cesserent et annullerent leur belle confrairie, et luy firent rompre le col (2).

DISCOURS SOIXANTE-QUATRIESME.

M. D'ESSE.

PARLONS d'autres Capitaines. Feu Monsieur D'ESSE l'a esté très-bon, sage et brave et vaillant. Il fut advancé par Monsieur le Connestable, à cause de sa valeur et vertu, et les Roys ses maistres le connurent et s'en sçeurent bien servir. Il fut en son temps fort bon gendarme, et gentil cheval-léger. Le Roy François disoit souvent : *Nous sommes quatre gentils-hommes de la Guyenne, qui combattrons en lice, et courrons la bague contre tous allans et venans de la France, Moy, Sansac, d'Esse et Chastaigneraye.* Il fut lieutenant du Roy dans Landrecy, avec le capitaine la Lande, un vieux brave advanturier de guerre. Tous deux

(1) De la part de la Confrairie.
(2) *Voyez touchant cela, Tome II, Discours II.*

soustinrent bravement le siege que l'Empereur mit devant avec de très-grandes forces, tant d'Espagne, d'Italie, de Flandres, d'Allemagne, et d'Angleterre, le Roy d'Angleterre et luy s'estants refaits amis et grands confédérez.

Ladite ville, de ce temps-là, n'avoit garde d'estre forte comme elle a esté depuis; car on la disoit n'estre faite que de bouë et de crachat: de tels mots usoit-on pour monstrer sa foiblesse. Le siege en fut long: et nonobstant les assauts, fatigues, veilles, faim, et autres incommoditez qu'ils y endurerent, si faisoient-ils ordinairement de belles sorties sur l'ennemy, dont ils n'en rapportoient pas tousjours du pire; et encore luy en leverent-ils (1) une piece, qu'ils firent rouler dans le fossé. Après force beaux exploits faits, le Roy François le vint envitailler à la barbe de l'Empereur, qui fut une action très-remarquable, tant de l'envitaillement que de la retraite; ce qui fut cause que l'Empereur enlevast (2) le siege.

Ces deux Capitaines, et tous deux bons compagnons, furent au partir de là fort estimez et renommez. Il ne faut que peu ou prou pour s'advancer en guerre, quand la fortune veut dire; car si elle contrarie, l'on auroit beau à manger des charrettes ferrées, ou faire autant d'armes que firent jamais les anciens Palladins, ou *los doze Pares de la Fama*; (ainsi les appellent les Espagnols, qui est un très-beau los, que de les appeller par ce seul et beau nom des *douze Pairs de la renommée*,) ils y perdent leur temps et leur labeur.

Voilà comment donc ces deux compagnons deffenseurs de Landrecy furent favorisez de la fortune.

(1) enleverent-ils. (2) en leva.

Tous deux fort estimez et haut loüez des pays estrangers et de la France ; tous deux bien venus à la cour, comme j'ay ouy dire à ceux qui y estoient alors ; et tous deux fort bien reconnus et embrassez de leur Roy, et récompensez.

Monsieur d'Esse fut fait gentil-homme de la chambre, qui estoit un grand et honorable estat pour lors, bien plus qu'aujourd'huy deux fois, et estoient gagez de douze cent francs, servant six mois seulement.

Le capitaine la Lande fut fait maistre-d'hostel du Roy, bel estat aussi pour lors, et plus qu'aujourd'huy. Ils estoient gagez de six cent francs, servant aussi six mois.

Lors qu'ils prirent possession de leurs estats, on disoit que Monsieur d'Esse estoit plus propre à donner une camisade à l'ennemy, qu'à donner la chemise au Roy ; car ainsi alors ils prenoient possession de leurs estats. De mesme on tenoit le capitaine la Lande plus adroit à porter et manier une picque, que le baston de maistre-d'hostel.

Aucuns faisoient lors doute et dispute, si tous deux ensemble tenoient dans Landrecy mesme rang, et s'ils portoient titre de Lieutenants de Roy ? Aucuns disoient que la Lande y avoit esté envoyé le premier, et qu'à cause d'une fievre tierce qui luy vint, Monsieur d'Esse y fut envoyé pour compagnon. Quoy qu'il fust, ils s'accorderent bien pour le service de leur maistre. La Lande estoit un vieux routier de guerre, et qui sçavoit très-bien commander à l'infanterie, par longues expériences. Monsieur d'Esse avoit commandé, et commandoit encore à une compagnie de chevaux-légers, et l'autre à une compagnie de gens de pied ; et l'une estoit plus honorable que l'autre, combien que les

compagnies de gens de pied fussent lors de grand honneur, et non si triviales ny vulgaires comme depuis : aussi tout de mesme estoit la compagnie de chevaux-légers, qui ne se despartoit à tous esgalement comme on a fait depuis, et y falloit bien choisir les personnes ; mais tant y a que la cavalerie-légere l'emportoit sur celle de l'infanterie. Monsieur d'Esse estoit gentil-homme de bonne maison : et le capitaine la Lande avoit esté un advanturier, qui, grade à grade, estoit parvenu par sa vaillance et par ses services faits au Roy, encore que Monsieur d'Esse parvint tout de mesme : mais il avoit la race plus noble que l'autre (disoit-on :) qui est un grand point, quand on a l'un et l'autre ; car deux vertus ensemble sont plus fortes qu'une seule. Aussi le Roy François sçeut récompenser l'un plus que l'autre d'inesgal estat : et fut aussi fait après Lieutenant de Monsieur de Montpensier, en sa compagnie de cinquante hommes d'armes ; et après fut Capitaine en chef d'une autre compagnie, estant allé en Escosse, dont Monsieur de Boisseguin, un très-honorable et vaillant homme, fut son Lieutenant, que nous avons veu depuis.

Monsieur d'Esse fut donné page à feu Monsieur le Séneschal de Poictou, Messire André de Vivonne, mon grand-pere, lors qu'il alla avec le Roy Charles VIII au Royaume de Naples : et le mena avec luy, qu'il n'avoit pas douze ans, le voyant bien nay, et qu'il promettoit beaucoup de luy ; et ne le voulut laisser au logis, tout jeune garçonnet qu'il estoit, et fit le voyage fort bien, sans aucune maladie.

Après l'avoir nourry quelques années, il le sortit de page, et l'envoya aux ordonnances en fort bel

esquipage de guerre, plus qu'il n'avoit accoustumé de donner aux autres : car il espéroit beaucoup de luy, et aussi qu'encore qu'il fust fort bien gentilhomme, et de bon lieu, il n'avoit de son pere tous les moyens qu'il eust bien fallu, n'en ayant pas pour luy-mesme, car il avoit force autres enfants.

De telles obligations, tant de nourriture que de bienfaits, ce Seigneur généreux n'en fut jamais ingrat : car ayant esté deux fois Lieutenant de Roy, et dans Landrecy, et en Escosse, Capitaine de cinquante hommes d'armes, et Chevalier de l'ordre, venant voir Madame la Séneschalle ma grand-mere, qui l'avoit nourry, avec son mary, luy portoit un tel respect et honneur, que jamais il ne voulut laver les mains avec elle pour se mettre à table ; disant que nul grade, qu'il eust acquis, ne luy sçauroit faire oublier l'honneur qu'il luy devoit, pour avoir esté nourry son page et son serviteur domestique en sa maison : mais bien se lavoit-il avec Mesdames de Bourdeille et de Dampierre, ses filles, qu'il avoit (disoit-il) bercées cent fois, et avoit estudié sa leçon avec elles. Tel scrupule avoit ce gentil et courtois Chevalier ; mais de l'autre costé, il ne faisoit pas scrupule, ny cérémonie, de pourchasser en mariage madite Dame de Dampierre, ma tante, si elle y eust voulu entendre, qui estoit jeune veufve de feu Monsieur de Dampierre, mon oncle, et fort riche, qui fut tué devant Ardres, lieutenant de Roy ; en la guerre du Roy d'Angleterre et du Roy François.

Pareil scrupuleux fut le prince de Galles, qui ne voulut souper avec le Roy Jean le soir après la battaille de Poictiers, et ne faisoit pas conscience

de le tenir son prisonnier. De mesme en fit Monsieur de Bourbon, qui servit le Roy le soir de la bataille de Pavie en toute humilité, et luy donna la serviette, et le tenoit aussi son prisonnier.

Le Roy Henry venant à la couronne, protecteur des personnes affligées, envoya Monsieur d'Esse en Escosse son lieutenant-général, pour secourir les deux Reynes d'Escosse, mere et fille; ce qui luy fut un très-grand honneur : car il y commanda à des seigneurs plus riches, et de plus haute maison que luy, comme à Messieurs Strozzy et le prieur de Capouë, freres, cousins de la Reyne, à Monsieur d'Andelot, à Messieurs de la Rochefoucault, d'Estanges, Baudiné, Pienne, Bourdeille, Montpezat, Negrepellice, le comte de Reingrave, et force autres. Et mesme leur disoit bien souvent : *Messieurs, je sçay bien qu'il n'y a nul gueres de vous autres, qui ne soit plus grand que moy; et que quand je seray hors d'icy, soit à la cour, soit en France, soit au pays, qui ne soit plus que moy, et qui ne se veuille dire plus que mon compagnon; mais puis qu'il a plu au Roy m'honorer de cette charge, il faut que je m'en acquitte, et que je commande aussi bien au grand comme au petit, et que l'un et l'autre m'obéyssent : et au partir d'icy m'estant dépouillé de cette grandeur, nous serons tous pairs et compagnons.*

Voilà comment je l'ay ouy conter à mon frere Monsieur de Bourdeille, qui y estoit aussi : disant qu'il avoit si bonne grace à commander, qu'un chacun luy obéyssoit de si bon cœur, et l'honnoroit si fort, qu'il n'eut jamais occasion de se fascher à eux; car en commandant, il familiarisoit fort. Il n'avoit autre serment, si-non, *avons ouy* : qui ne se peut dire proprement serment, mais une

assidue forme de parler, qu'il avoit converty en forme de serment. Quand il alloit à la guerre, et qu'aucuns des coureurs luy venoient dire : *Monsieur, voicy les ennemis qui viennent à vous;* luy, sans s'estonner, ne faisoit que respondre : *et nous à eux.*

Il fit de beaux combats et beaux exploits de guerre en cette Escosse ; et en les faisant, il disoit souvent : *Ah ! Messieurs, ce n'est rien ce que nous faisons icy, si le Roy ne nous voit ainsi bien faire ; car mieux vaut rompre bien à propos une lance contre son ennemy devant son Roy, et à sa veuë, que de gagner une battaille, ou prendre une ville, hors de sa veuë et en son absence, et mesme à cinq cent lieuës de là : car la renommée, ny la reconnoissance, n'en sont si grandes.* Si est-ce qu'au partir de-là, le Roy l'honora fort, et luy donna l'ordre, pour signe qu'il avoit si bien fait, et le récompensa bien condignement, non selon les récompenses excessives qui ont esté depuis sous les autres Roys, comme elles se faisoient de ce temps-là un peu plus modérées. Aussi falloit-il qu'un chacun s'en ressentist, ou peu, ou prou, selon les mérites et services, pour avoir enduré beaucoup de mal, de travail, et sur-tout de grands froids, non-seulement luy, mais force honnestes gens de son armée, jusques à en perdre les ongles des pieds.

Il y gagna une grande et très-mauvaise jaunisse, et telle que j'ay ouy dire qu'il en teignoit de jaune sa chemise comme de saffran lors qu'il suoit ; ce qui fut cause qu'il demanda congé au Roy d'aller jusques en sa maison d'Espanuilliers, changer d'air, et voir sa femme, qu'il n'avoit veuë de trois ans, qui estoit une très-belle et honneste Dame de la maison des Adrez (*) en Anjou, et qui avoit esté

(*) Adrets.